

AVIS D'ENQUETE

PROCEDURE DE DECLASSEMENT DE LA RUE SAINT ANATOLE A LENS

En application de l'arrêté municipal n° 2023-3730, Monsieur le Maire a arrêté l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de déclassement de la rue Saint Anatole. L'enquête publique a pour but de consulter le public sur le projet de déclassement.

Monsieur le Maire de Lens est responsable juridiquement du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la Mairie de Lens-place Jean Jaurès-62300 Lens (03 21 69 86 86 -enquetepublique@mairie-lens.fr).

L'enquête publique se déroulera pour une durée de 17 jours consécutifs du lundi 15 janvier au mercredi 31 janvier 2024 inclus.

A cet effet, Monsieur Pierre PINTE, est désigné par Monsieur le Maire en qualité de Commissaire-Enquêteur pour procéder à ladite enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête dans les locaux de l'hôtel de ville de Lens, 17bis Place Jean-Jaurès (bureau d'accueil), aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier d'enquête pourra également être consulté sur le site internet de la ville (<https://villedelens.fr>).

En outre, le dossier pourra être consulté sur un poste informatique situé en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier de mise à l'enquête comprend :

-une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique

-une notice explicative comprenant :

- Une notice avec les textes applicables
- Un plan de situation
- Le plan général des travaux, les caractéristiques principales de l'ouvrage et l'appréciation sommaire des dépenses.

Le Commissaire-Enquêteur recevra le public dans les locaux de l'hôtel de ville de Lens, 17bis Place Jean Jaurès, aux dates et heures suivantes :

- Le lundi 15 janvier 2024 de 9h à 12h ;
- le vendredi 26 janvier 2024 de 9h à 12h ;
- le mercredi 31 janvier 2024 de 14h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

Ø Sur le registre ouvert à cet effet à l'hôtel de ville ou les adresser par correspondance à Monsieur le Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante : Hôtel de ville de Lens, à l'attention de Monsieur Pierre PINTE Commissaire-Enquêteur, 17bis Place Jean Jaurès, 62 307 Lens Cedex.

Ø Par courrier électronique via l'adresse électronique dédiée : enquetepublique@mairie-lens.fr

Les éventuelles observations du public devront parvenir dans les délais de l'enquête publique.

Le public est informé que toute observation (et ses éventuelles pièces jointes) qu'elle soit écrite, orale ou dématérialisée, sera consultable de tous sur le registre papier.

À l'issue de l'enquête, Monsieur le Commissaire-Enquêteur établira un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non au projet.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur transmettra à la mairie, dans un délai d'un mois maximum à compter de la date de clôture de l'enquête, le dossier d'enquête accompagné du rapport et de ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le Commissaire Enquêteur à l'hôtel de ville aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la ville, pendant 1 an.

Le projet de déclassement pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et la décision de déclassement sera soumise à l'approbation du conseil municipal.

Toutes informations relatives au projet pourront être demandées aux coordonnées suivantes :

Commune de Lens – Hôtel de Ville

Place Jean Jaurès

03 21 69 86 86

enquetepublique@mairie-lens.fr

